

Séance ordinaire du 2 octobre 2023

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le lundi 2 octobre 2023 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de greffière de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-10-183

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

- 1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt – Liste des correspondances
 - 4.2 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
 - 4.3 Dossier litigieux des chemins de desserte de l'A-40
 - 4.4 Nomination – Représentant pour la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc.
 - 4.5 Mandat – Services professionnels en génie mécanique/électrique
- 5 : FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Dépôt – Rapport du maire sur les états financiers 2022
- 6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7 : TRANSPORT & VOIRIE**
 - 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de septembre 2023;
 - 7.2 Octroi – Contrat de déneigement et d'entretien hivernal du domaine Labrosse, de la montée Ouest et du chemin Guertin 2023-24, 2024-25 et 2025-26
 - 7.3 Octroi – Contrat de déneigement des rues du village, du domaine Dubois, de la rue de la Cabane, de la montée du lac Robert (partie municipale) et des installations municipales 2023-24
 - 7.4 Adoption – Règlement n° 710-23 régissant le déneigement du chemin Guertin
 - 7.5 Décompte progressif n°10 – Remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de voirie – rang York ouest
 - 7.6 Achat – Madriers de pruche pour réparer le tablier du pont blanc
 - 7.7 Décompte progressif n°1 – Réfection de la chaussée de la montée Saint-Laurent

8 : HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

- 8.1 Octroi - Contrat pour la collecte des matières résiduelles ultimes
- 8.2 Mandat – Nettoyage des réservoirs à l’usine de traitement d’eau potable

9 : SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10 : AMÉNAGEMENT & URBANISME

- 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis au mois de septembre 2023

11 : LOISIRS & CULTURE

- 11.1 Dépôt – Rapport d’activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de septembre 2023
- 11.2 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives et culturelles
- 11.3 Demande – Partenariat financier pour Place aux jeunes D’Autray
- 11.4 Félicitations – Concours littéraire de la MRC de D’Autray

12 : DIVERS

13 : PERIODE DE QUESTIONS

14 : LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-10-184

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 25 septembre 2023 soient adoptés tels que présentés.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de septembre 2023.

4.2 Renouvellement du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d’administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu’elles doivent être majorées en raison de l’augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en

ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE,

2023-10-185

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Barthélemy demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

QU' une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à la député et ministre de l'Assemblée nationale Mme Caroline Proulx et au député de la Chambre des communes M Yves Perron, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.3 Dossier litigieux des chemins de desserte de l'A-40

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a adopté la résolution 2021-02-035 pour mandater le procureur de la municipalité, maître Denis Beaupré de la firme Bélanger Sauvé, afin de produire une demande introductive d'instance à la cour supérieure du Québec pour qu'il soit statué de la propriété et de la responsabilité de l'entretien des ponceaux des chemins de dessertes de l'autoroute 40 Nord et Sud;

ATTENDU QUE la direction du contentieux du ministère de la Justice du Québec a fait une proposition à la Municipalité en novembre 2022 afin de conclure le dossier judiciaire;

ATTENDU QUE les modalités soumises par la Municipalité en février 2023 en réponse à la proposition du gouvernement ont été refusées dans un retour de courriel daté du 31 août 2023;

ATTENDU QUE le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles est devenu propriétaire de l'entièreté des lots adjacents au chemin de desserte sud de l'autoroute 40 en cours de négociation ;

ATTENDU QUE cette situation influence grandement le dossier et l'intérêt de la Municipalité à devenir responsable du chemin de desserte sud puisque le seul usager se trouve à être le gouvernement du Québec et Bell Canada pour l'entretien de la fibre optique desservant l'est du Québec et le Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QUE cette proposition vise à trouver une solution négociée au litige et est sans préjudice aux droits et recours de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2023-10-186

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE soit mandaté le procureur de la municipalité, maître Denis Beaupré de la firme Bélanger Sauvé, pour élaborer une nouvelle offre tenant compte de l'acquisition, par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, des lots adjacents au chemin de desserte sud de l'autoroute-40 pour que ce dernier soit exclu de la proposition initiale du gouvernement;

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.4 Nomination – Représentant pour la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc.

2023-10-187

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil nomme madame Anna Adam comme représentante de la municipalité au sein de la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.5 Mandat – Services professionnels en génie mécanique/électrique

ATTENDU QUE la Municipalité s'est portée acquéreuse de l'immeuble du 665 rang York pour y déménager ses bureaux administratifs;

ATTENDU QUE les locaux seront réaménagés pour répondre aux besoins de l'administration municipale ainsi qu'aux normes de construction pour les édifices publics;

EN CONSÉQUENCE,

2023-10-188

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil mandate la firme Albert Piette & associés inc. pour la réalisation des plans et devis en mécanique et en électricité pour le réaménagement des locaux du 665 rang York de même que la surveillance des travaux, tel que décrit dans l'offre de services en génie mécanique/électricité présentée par courriel le 27 septembre dernier, le tout pour un montant forfaitaire de 21 500 \$ plus les taxes applicables;

QU' il accepte également les honoraires complémentaires, si besoin est, aux taux horaires décrits à l'offre de services ainsi que les termes et conditions;

QUE la directrice générale, madame Julie Maurice, soit autorisée à faire le paiement à même le fonds général.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2023-10-189

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement identifiées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 356 983,75 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de septembre 2023 représentant la somme de 36 108,08 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5.2 Dépôt – Rapport du maire sur les états financiers 2022

Monsieur le maire Robert Sylvestre fait lecture du rapport du maire sur les états financiers de l'année 2022, une copie est déposée en annexe au présent procès-verbal.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de septembre 2023

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de septembre 2023.

7.2 Octroi – Contrat de déneigement et d'entretien hivernal du domaine Labrosse, de la montée Ouest et du chemin Guertin 2023-24, 2024-25 et 2025-26

2023-10-190

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil octroi le contrat de déneigement et d'entretien hivernal du domaine Labrosse, de la montée Ouest (du chemin Saint-Edmond jusqu'au 4711 montée Ouest) et du chemin Guertin pour les années 2023-24, 2024-25 et 2025-26 à l'entreprise Fondation Michel et Émile Falker pour un montant de 42 000 \$ plus les taxes applicables, soit un montant annuel de 14 000,00 \$ plus les taxes applicables en plus de l'épandage d'abrasif au coût unitaire de 400,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les versements, tel qu'indiqué au devis d'appel d'offres.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.3 Octroi – Contrat de déneigement des rues du village, du domaine Dubois, de la rue de la Cabane, de la montée du lac Robert (partie municipale) et des installations municipales 2023-24

ATTENDU QUE la municipalité est allée est appel d'offres par invitation pour obtenir des soumissions pour le déneigement des rues du village, du domaine Dubois, de la rue de la Cabane de la montée du lac Robert (partie municipale) et des installations municipales pour les années 2023-24;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu qu'une seule soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

2023-10-191

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil octroi le contrat de déneigement des rues du village, du domaine Dubois, de la rue de la Cabane, de la montée du lac Robert (partie municipale) et des installations municipales pour l'année 2023-24 à l'entreprise Ferme Viateur Laurendeau et Fils inc. pour le montant de 28 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les versements, tel qu'indiqué au devis d'appel d'offres.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.4 Adoption – Règlement n° 710-23 régissant le déneigement et l'entretien hivernal du chemin Guertin

ATTENDU QUE l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à une municipalité d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

ATTENDU QUE la majorité des propriétaires d'immeubles construits ou non situés en bordure du chemin Guertin ont fait part à la municipalité, par le biais de la *Politique des chemins privés ouverts au public*, de leur désir que la municipalité fasse l'entretien hivernal (déneigement et épandage d'abrasifs au besoin) du chemin Guertin;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance extraordinaire du 25 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

2023-10-192

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le règlement n° 710-23 ayant comme titre « *Règlement n° 710-23 régissant le déneigement et l'entretien hivernal du chemin Guertin* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7.5 Décompte progressif n° 10 – Remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de voirie – rang York ouest

ATTENDU QUE l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux de remplacement de la conduite et de réfection de voirie sur rang York ouest, monsieur Maxime Durand ing. de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil, a recommandé le paiement du décompte progressif n° 10;

ATTENDU QUE pour les fins de reddition de compte relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU dossier n° 2027072), un montant de 148 526,32 \$ est attribuable aux travaux de remplacement de conduite d'eau potable ;

ATTENDU QUE pour les fins de reddition de compte relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement (PAVL-RIRL dossier n° FCX47377/N° de fournisseur : 67894), un montant de 381 924,81 \$ est attribuable aux travaux de réfection de voirie ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-10-193

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil accepte le paiement du décompte progressif n° 10 au montant de 530 451,13 \$ incluant les taxes applicables et la retenue contractuelle de garantie de 10% tels que présentés aux factures n° 13975 et n° 180;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice, soit autorisée à effectuer le paiement à Les entreprises Généreux - Excavation Normand Majeau Inc.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2023-10-194

7.6 Achat – Madriers de pruche pour réparer le tablier du pont blanc

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil autorise un budget de 4 000 \$ incluant les taxes applicables pour l'achat de madriers (6" x 6" x 20') de pruche pour la réparation du tablier du pont "blanc" sur la montée Ouest enjambant la rivière Chicot.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire le paiement à même le budget de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7.7 Décompte progressif n°1 – Réfection de la chaussée de la montée Saint-Laurent

ATTENDU QUE l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux de réfection de la chaussée de la montée Saint-Laurent, monsieur Stéphane Allard ing., a recommandé le paiement du décompte progressif n°1;

EN CONSÉQUENCE,

2023-10-195

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE ce conseil accepte le paiement du décompte progressif n°1 au montant de 790 365,43 \$ plus les taxes applicables tel que présenté à la facture n°1576 datée du 30 septembre 2023 et autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice, à effectuer le paiement à Les entreprises Généreux - Excavation Normand Majeau Inc.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

8.1 Octroi - Contrat pour la collecte des matières résiduelles ultimes

ATTENDU QUE la MRC de D'Autray est allée en appel d'offres public pour la collecte des matières résiduelles ultimes pour 14 municipalités de son territoire dont la municipalité de Saint-Barthélemy;

ATTENDU QU' une seule soumission conforme a été reçue par l'entreprise EBI;

EN CONSÉQUENCE,

2023-10-196

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles ultimes destinées à l'élimination à l'entreprise EBI pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, avec la possibilité de prolongation pour 2 années optionnelles, pour un montant de 276 598,92 \$ sur 3 ans, soit 92 199,64 \$ annuellement, le tout tel qu'il appert à la soumission.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8.2 Mandat – Nettoyage des réservoirs à l'usine de traitement d'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au nettoyage des réservoirs d'eau brute et d'eau traitée à l'usine de traitement d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité ne possède aucune donnée sur la construction du réservoir d'eau traitée et qu'il sera l'occasion d'acquérir ces informations de même que d'inspecter l'état de ses composantes;

ATTENDU QUE la municipalité procède actuellement à l'analyse des solutions proposées pour résoudre la problématique des THM et que la connaissance des dimensions internes du réservoir d'eau traitée est nécessaire pour la prise de décision;

EN CONSÉQUENCE,

2023-10-197

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

- QUE** le conseil mandate la firme Nordikeau pour réaliser le nettoyage de ses réservoirs d'eau, de même que la prise des données techniques et l'inspection de ceux-ci selon les conditions décrites à l'offre de service N/Réf. : OPT-23-0619 datée du 26 septembre 2023;
- QUE** le conseil octroi un budget d'un maximum de 12 000 \$ incluant les taxes applicables pour ce projet;
- QUE** ce budget couvre les frais du camion-pompe à prévoir pour la vidange des réservoirs;
- QUE** le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire le paiement à même le budget de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de septembre 2023

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de septembre 2023.

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de septembre 2023

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de septembre 2023.

11.2 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives et culturelles

2023-10-198

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

- QUE** le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le directeur des loisirs, des communications pour un montant totalisant 30,00 \$;
- QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les remboursements aux citoyens dont la demande est acceptée.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.3 Demande – Partenariat financier pour Place aux jeunes D'Autray

2022-10-199

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

- QUE** le conseil accepte de participer au programme *Place aux jeunes en région* et désire contribuer au financement du projet pour un montant de 500,00 \$ et obtenir les services prévus à sa charte de visibilité;
- QUE** le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

11.4 Félicitations – Concours littéraire de la MRC de D'Autray

ATTENDU QUE la MRC de D'Autray a procédé à un concours littéraire entre le 8 mars et le 28 juillet 2023 qui comprenait quatre volets :

- Le grand prix;
- Les prix de la poésie (2 prix);
- Le prix du conte pour enfant;
- Le prix du récit.

ATTENDU QUE la MRC de D'Autray a dévoilé les lauréats le 22 septembre 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité désire féliciter les quatre récipiendaires barthélemiennes et barthélemien.

EN CONSÉQUENCE,

2023-10-200

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil reconnaît la chance d'avoir des citoyens et des citoyennes participants à un tel concours qui fait rayonner la Municipalité au sein de la MRC.

QUE le conseil est fier de constater que 4 des 5 lauréats sont des citoyens de son territoire

QUE la Municipalité félicite les récipiendaires du concours littéraire :

- Madame Caroline D'été au volet poésie;
- Madame Elsa Bouygues au volet conte pour enfant;
- Madame Émilie Beaudoin au volet récit;
- Monsieur Sylvain Labranche pour le grand prix.
-

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 32

Fin : 20 h 52.

14. Levée de l'assemblée

2023-10-201

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 52.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pierre Paquette :

Merci pour les signes sur la montée des Laurentides.

Rôle d'évaluation, peut-on y accéder ?

Jérôme Gerber :

Merci pour la signalisation sur la montée des Laurentides.

Céline Bélanger :

Dans les contrats de déneigement y a-t-il des augmentations ?

Le projet des égouts sur York est prévu pour quand ?

Le coin Saint-Jacques / montée Saint-Laurent, que se passe-t-il ?

Le quai fédéral, qu'est-il arrivé avec le projet ?

Est-ce que la toiture de la caisse est à refaire ?